

DESTITUTION DE LA TROISIEME ADJOINTE

UNE PREMIERE A CHANTEMERLE

Décidément, il est bien difficile de gérer une commune de nos jours. On se souvient qu'il y a quelques mois, six conseillers avaient utilisé le tampon de la mairie afin d'exprimer l'opinion de la majorité du conseil municipal : les ennuis commençaient déjà. Cet acte impensable et irresponsable, obligeant l'exécutif à assigner ces six individus devant le tribunal. Comme on le sait tous, la chance étant toujours du côté de la canaille, ces derniers réussirent à échapper au bain. Heureusement celui de Cayenne est fermé depuis 1953.

Après ces événements et suite à plusieurs démissions, une nouvelle campagne électorale s'imposa. Les futurs élus promirent, les yeux dans les yeux, que tant que les comptes de la mairie ne seraient pas équilibrés, ceux-ci ne toucheraient aucune indemnité. Après une gestion efficace et rigoureuse, six mois plus tard, ils pouvaient à nouveau prétendre à les percevoir. Gaëlle s'opposa à cette idée, car pour elle, c'était une promesse faite aux Chantemerlois et pas question de les trahir. Hum, cette Gaëlle serait-elle désobéissante ? Après débat, elle obtempéra mais promit que ses revenus serviraient à la vie du village. Ce n'est surtout pas une critique pour ceux qui touchent une indemnité car il faut reconnaître que gérer une commune prend beaucoup de temps. Mais néanmoins, ce qu'a fait Gaëlle est à souligner car peu de personnes auraient tenu parole comme elle.

Ainsi, elle n'hésita pas à prendre sur ses indemnités pour faire des dons à certaines associations chantemerloises. De plus étant à l'initiative du nettoyage de la calade et du chemin du bedeau, quelques mois plus tard, elle acheta des tee-shirts pour les offrir aux bénévoles qui avaient participé au chantier. Gaëlle prend son rôle de troisième adjointe très au sérieux, essaye de réunir les chantemerlois autour de chantiers participatifs, participe à de nombreuses réunions, transmet des comptes rendus, toujours à la recherche d'infos pour faire au mieux. Jusque-là tout allait à peu près bien.

Mais arrive ce fameux jour du conseil du 7 novembre où il est demandé au conseil de délibérer pour réactiver le projet du parc photovoltaïque sur la « Suquée ». Gaëlle a alors la mauvaise idée ou seulement la franchise de dire qu'elle est clairement opposée à ce projet et qu'elle ne le voterait pas.

La coupe est pleine, il n'y a plus qu'une solution : Destituer la troisième adjointe pour être enfin tranquille.

C'est ainsi qu'au conseil suivant du 5 décembre, on pouvait lire à l'ordre du jour : « VOTE SUR LE MAINTIEN DANS SES FONCTIONS DE LA 3^o ADJOINTE GAELLE NARDINI »

A court d'arguments l'exécutif prétend que Gaëlle ne sait pas travailler en équipe, qu'elle entache la réputation du village dans les réunions auxquelles elle participe, ... Celle-ci se défend mais le couperet tombe : Contre la destitution de Gaëlle Nardini de son poste de 3^o adjointe 3 voix. Pour la destitution de Gaëlle Nardini de son poste de 3^o adjointe 5 voix. La sentence est clémente, la 3^o adjointe échappe de peu à l'exil forcé.

Une chose est sûre, à Chantemerle, on ne badine pas avec les gens qui pensent différemment.

Amis chantemerlois, s'il vous prend l'idée d'exprimer vos idées, n'oubliez pas qu'à Chantemerle plus qu'ailleurs « La raison du plus fort est toujours la meilleure ».

Cosignataires : Michèle Garde, F. Artaud ; JP Perrot, L Reixach, V Espasa, C Charras-Devillard, J Fortoul, G Leman, JC de Penfentenyo, JR Massard, F Perrot, V Artaud, S Ginest, S Sloterdijk, B Míailhe, R Barbier, C Tallone, S Massard, Y Rosier